



Terrasse et copropriété

Par **dydy**, le **23/01/2014** à **15:04**

Bonjour

je suis propriétaire avec terrasse dans une copropriété. Le propriétaire de appartement en dessous de la terrasse qui a été construit après la terrasse , demande à refaire l'étanchéité et isolation de leur plafond qui est sous la terrasse en cassant toute la terrasse, en la surélevant , ci qui m'oblige à démonter la baie vitrée la raccourcir en hauteur et à avoir une marche à l'intérieur de mon appartement pou accéder à la terrasse.

es ce normal? ne devrait il pas faire l isolation de leur plafond sous terrasse par l'intérieur . merci de m apporter une réponse

Par **radishjeans**, le **23/01/2014** à **16:55**

Dites lui aussi s'il a besoin d'élever un peu son salon de prendre un peu sur la surface de votre cuisine tant qu'il y est.

Vous lui répondez que s'il touche à votre terrasse il aura de gros ennuis on croit rêver là

Par **dydy**, le **24/01/2014** à **16:54**

je vais devoir prendre un avocat ,ils ont sérieusement l'intention de m'attaquer en justice , mais je ne sais pas de quel type de droit ce la correspond ? merci

Par **Legalacte**, le **24/01/2014** à **16:57**

Bonjour,

Vous devez prendre un avocat spécialisé en droit Immobilier.

Par **JEAN S**, le **24/01/2014** à **16:57**

Attendez une assignation éventuelle avant d'engager des frais

Par **domat**, le **24/01/2014** à **17:36**

bjr,

comme vous êtes en copropriété, dans un premier temps vous devriez prendre contact avec le syndic de la copropriété.

selon votre message, il serait bien étonnant que le projet de travaux de votre voisin n'ait pas besoin de l'autorisation de l' A.G. de la copropriété qui doit concerner des parties communes.

vous devriez conseiller à votre voisin de lire la loi sur la copropriété.

pour l'instant nul besoin de consulter votre avocat.

si vous avez une protection juridique, vous pouvez leur poser la question.

cdt